

art alerte public patrimoine

JOURNAL TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC, SECTION GENEVOISE DE PATRIMOINE SUISSE

éditorial

« Formidable »

Alors que le regard de Le Corbusier plane sur tout Genève du haut des affiches au format mondial annonçant deux expositions monographiques dans des lieux prestigieux de la ville, le financement de l'incorruptible restauration du double immeuble Clarité¹ à la rue Saint-Laurent, construction d'intérêt mondial, n'est hélas toujours pas assuré.

Concepteur de multiples projets dont Genève pourrait aujourd'hui s'enorgueillir, Le Corbusier ne put y réaliser, avec Pierre Jeanneret, que l'immeuble Clarité en 1931/32 pour l'industriel Edmond Wanner. Cette construction, classée monument historique en 1986, est l'édifice phare de cet architecte en Suisse. Il s'agit de son premier bâtiment de logement collectif, appliquant ses concepts architecturaux qu'il énonça en doctrines et dont le projet initial² préfigurait ses immeubles-villas avec jardins suspendus. Ayant fait l'objet de nombreuses publications et expositions, l'immeuble Clarité est pressenti pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, à condition que sa restauration soit assurée.

En fait, cette construction, actuellement en propriété par étages (PPE), a subi durant de nombreuses années des infortunes immobilières successives. Le projet d'une « Fondation Clarité », qui rachèterait la majorité des parts, aujourd'hui en faillite, permettrait d'assurer durablement la sauvegarde de l'immeuble. Cette idée a fait l'objet d'une motion du Conseil municipal en 2004 et une première offre a été soumise au créancier gagiste³. Des statuts ont été élaboré conjointement par la Ville et l'Etat, mais aucune décision concrète n'a encore été prise.

Soucieux de préserver cette œuvre exceptionnelle, il aura fallu l'intervention de la Commission fédérale des monuments historiques et du Conseil d'Etat pour engager les travaux. Depuis les années 1990, la Direction du patrimoine et des sites du canton de Genève a entrepris plusieurs études qui se poursuivent, afin de réunir les connaissances nécessaires aux travaux de restauration: une charte de sauvegarde déterminant les modes opératoires, des relevés, un inventaire exhaustif de l'intérieur, des analyses chromatiques, des sondages, des recherches historiques de la construction.

Les travaux portant sur la restauration de l'enveloppe du bâtiment sont actuellement dévisés à plus de 10 mio de francs suisses. Le canton de Genève a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1,2 mio de francs et la Confédération, dont on sait que les moyens destinés aux biens culturels viennent d'être réduits, octroiera une somme presque équivalente, sous réserve toutefois que la Ville s'engage, décision que celle-ci n'a cependant toujours pas prise.

Malgré la conjoncture actuelle, il serait inconcevable que Genève ne trouve pas les moyens de sauvegarder son seul objet architectural de renommée mondiale; le contraire serait par contre vraiment « formidable », pour reprendre l'expression de Le Corbusier!

Isabelle Claden et Catherine Courtiau

¹ Voir sur www.patrimoine-suisse.ch et www.listerouge.ch.

² A la rue de l'Athénée, à proximité du parc Bertrand à Genève, « projet Wanner » de Le Corbusier et Pierre Jeanneret en 1928.

³ Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, dotée de 2,7 mia par l'Etat de Genève.



D'une fenêtre de Saint-Gervais... regard sur la ville (Photo Claden Andermatt).

12'500 signatures contre la loi de surélévation

Vote par le Grand Conseil le 22 février 2006, cette loi autorise tous les propriétaires à surélever leur immeuble de deux étages supplémentaires. Elle allait porter une atteinte frontale à notre patrimoine bâti, aux qualités architecturale des ensembles et plus généralement au paysage de la ville. Notre société s'est très vite mobilisée pour combattre cette loi par voie référendaire avec la collaboration d'un comité unitaire regroupant diverses associations et organisations citoyennes et plusieurs groupes parlementaires.

L'écho au sein de la population fut assez large puisque nous avons réussi à réunir plus de 12'000 signatures. Ce succès est dû en partie à l'inquiétude grandissante face aux diverses tentatives de dérèglement des lois de l'urbanisme qui ont fait Genève. Celles-ci, rappelons-le, résultaient d'un processus consensuel pratiquement admis par tous les milieux.

Indépendamment des arguments évidents qui toucheraient les habitants: les nuisances diverses, les dangers au niveau des infrastructures et l'accroissement de problèmes liés au trafic, trois raisons principales nous ont amené à contester le vote du Grand Conseil.

Cette modification de la loi déstabilise l'ensemble du consensus des règles d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine.

Elle ne prend pas en considération les impacts visuels qu'aurait ces rehaussements éparés sur le paysage de la ville et la qualité des ensembles du XIX^e et du XX^e siècle.

Seule une cinquantaine d'immeubles classés échapperait aux articles 22 à 29 de la LCI mais quantité d'immeubles remarquables du point de vue de leur architecture risquent d'être défigurés par l'adjonction de deux étages.

La campagne référendaire a donné lieu à un large débat et les médias en ont fait amplement écho. Durant ce débat public, nous avons pu informer et expliquer les raisons et les enjeux patrimoniaux qui nous obligeaient à contester le nouveau projet de loi (PL 9529).

Les autorités gouvernementales mesurent aujourd'hui les problèmes qu'engendrerait cette modification de la loi, votée en toute hâte, et qui comporte de graves dangers pour le patrimoine urbain et la régulation du marché du logement. L'argument alibi de la crise du logement a d'ailleurs été vite démonté. Il suffit de comparer les potentialités faibles de cette loi de surélévation par rapport aux 35'000 logements prévus par le Plan directeur cantonal, que le nouveau Gouvernement s'est engagé à réaliser dans son discours de Saint-Pierre.

Un temps de négociation pour une loi plus compatible avec le patrimoine et la notion d'ensemble

Après l'aboutissement du référendum, le Conseil d'Etat souhaite que les parties se rencontrent et étudient les différentes possibilités légales afin de trouver un accord qui déboucherait sur un nouveau projet de loi. Il s'agit de trouver une nouvelle formule qui tiendrait compte de la LPMNS, de la loi sur les grands ensembles et plus généralement de l'urbanisme de la ville. Ce projet de loi serait proposé par l'exécutif cantonal au Grand Conseil, la loi L 9529 serait alors abrogée. L'Etat souhaite sortir du système de dérogation actuel, mais le comité référendaire ne veut pas d'une loi généralisant le principe de surélévation. Néanmoins, il n'est pas opposé à maintenir des possibilités de surélévation, selon des critères respectueux à l'égard de notre ville et de ses habitants.

Plusieurs séances tripartites ont eu lieu sous l'autorité de la Direction de la Police des constructions du Département des constructions (DCTI). Son président, Mark Muller, souhaite que les négociations aboutissent afin de permettre au Conseil d'Etat de formuler une loi qui réunisse en un consensus les parties en présence. En cas d'échec, il appartiendra au peuple de décider par voie de vote.

Notre association est favorable au principe de négociation, mais demande à l'autorité de donner le temps nécessaire pour évaluer différents scénarios et permettre la construction d'un accord qui prendra certainement plus de mois que prévu par certains. Les enjeux nous semblent suffisamment importants pour ne pas tomber dans un empressement, qui conduirait à l'échec des négociations en cours.

Marcellin Barthassat

- Editorial ; « Formidable »
- 12'500 signature contre la loi de surélévation de la ville
- Denis Blondel, distingué membre d'honneur de Patrimoine suisse
- Rapport d'activité annuel 2005/2006
- Assemblée générale de la SAP à Ecogia dans la commune de Versoix
- La Versoix, patrimoine hydraulique
- Journées européennes du patrimoine 2006
- Un songe de Genève, projet de ville, projet de vie
- Exposition sur le Heimatstil et l'Art nouveau en Suisse
- Agenda



Philippe Biéler, président de Patrimoine suisse et Denis Blondel, « nommé » (photo Patrimoine suisse).

Denis Blondel, membre d'honneur de Patrimoine suisse

Nous sommes extrêmement heureux, et même fiers, de vous annoncer qu'à l'occasion de l'assemblée des délégués à Delémont samedi 17 juin, Denis Blondel a été nommé membre d'honneur de Patrimoine suisse. Cette distinction est revenue aussi à Caspar Hürlimann, ancien président de Patrimoine suisse et Andrea Schuler, président exécutif d'Europa Nostra. Denis Blondel n'est plus vraiment à présenter, tant sa notoriété est étendue à Genève par son engagement dans la vie de notre cité. Cependant, à l'occasion de cette nomination, nous souhaitons rappeler ici les hauts faits de « notre » président d'honneur.

Son activité politique pour le parti libéral, comme conseiller municipal puis comme député au Grand Conseil a été essentielle pour soutenir son engagement à la cause du patrimoine. Membre de la Société d'art public depuis 1967, puis nommé vice-président, il présida la SAP de 1984 à 1992. Voilà bientôt 40 ans que sa passion, son enthousiasme et sa curiosité font avancer nos nombreux débats. Aujourd'hui encore, nous profitons de sa présence active à chaque séance, son bon sens et ses connaissances nous sont toujours aussi indispensables.

Parmi ses grandes réalisations, nous retiendrons entre autres: le sauvetage de l'hôtel Métropole, menacé de démolition en 1977, la remise du prix Wakker au village de Dardagny en 1978 et le maintien de la prison Saint-Antoine en 1993. Mais son empreinte est aussi inscrite, depuis 1983, parmi les lois de notre République, car, et ceci est rare en Suisse, Denis Blondel a donné son nom à une loi dite « loi Blondel ». Il s'agit d'une mesure particulière à notre canton, qui consiste en « La protection des ensembles du XIX^e siècle et du début XX^e siècle ».

Nous tenons à vous exprimer ici nos vifs remerciements, cher Denis Blondel, et nous vous souhaitons encore de belles années de débats et de contributions parmi nous, pour la cause du patrimoine.

La rédaction

Un rapport sur l'assemblée des délégués de Patrimoine suisse et la remise du prix Wakker à Delémont sera publié dans notre prochain n° d'Alerte.

distinction

Rapport d'activité annuel 2005-2006

Le Bureau de la Société d'art public, publie cette année la synthèse du rapport d'activité approuvé lors de notre dernière assemblée générale du 10 juin à Ecogia. Il nous paraît important de communiquer à nos membres et lecteurs d'Alerte l'essentiel du travail réalisé par notre association pour le patrimoine architectural. A la veille du centenaire de la section genevoise de Patrimoine suisse (1907-2007) cette nonante-neuvième année aura été marquée par des signes importants de progression mais aussi par des inquiétudes.

1. Perspective : vers un développement de qualité!

Trois domaines d'activité importants caractérisent la ligne et l'action de la SAP: la sauvegarde du patrimoine ancien et contemporain, la communication et la sensibilisation auprès du public, l'engagement dans la vie institutionnelle genevoise traitant les questions du patrimoine, de l'architecture et du paysage. Ces trois domaines apparaissent avec plus ou moins d'importance dans les multiples facettes de notre activité.

Genève s'est forgé des outils de protection et d'aménagement dans un cadre cantonal largement reconnu. Cet héritage, à la fois institutionnel et citoyen, doit être sauvegardé et conforté. La SAP n'entend pas se soumettre aux logiques qui consisteraient à diminuer les moyens sous prétexte d'efficacité immédiate quand bien même notre canton et notre ville doivent se déterminer sur les défis du développement qui nous attendent à l'échelle de la région franco-valdo-genevoise.

Les potentiels définis par le Plan directeur cantonal permettent d'optimiser les zones à bâtir pour diminuer la pression sur les paysages. Il s'agit de promouvoir et développer une architecture et un urbanisme de qualité en s'appuyant sur l'existant et les potentiels de notre patrimoine et de notre paysage. Une culture de la « transformation » harmonieuse est possible à condition de superposer, d'articuler, de discerner ce qui relève de la conservation, de la modification et de l'ajout. On ne le répétera jamais assez: les chartes de la restauration nous donnent les bases suffisantes pour réunir des situations souvent contradictoires, complexes et présentées trop souvent d'un seul point de vue.



Table d'orientation de 1914 au Salève sur France (photo MBA)

2. Vie associative : 5000 heures pour un patrimoine commun

Notre association poursuit une riche progression. La SAP, avec ses quelques 950 membres, dispose d'une permanence relativement modeste: une secrétaire à 50%, un bureau de 8 membres bénévoles assurant le fonctionnement au quotidien et un comité de 30 de personnes. Il faut souligner que la masse de travail croissante est assumée par un engagement particulièrement fort et bénévole du comité. La participation active de ses membres permet de partager des analyses et des réflexions nécessaires aux choix de nos interventions.

La vie associative de la SAP représente un total approximatif dépassant 5000 heures de travail composé d'une moyenne élevée de séances, soit: 12 séances de bureau, 11 séances de comité et des réunions occasionnelles. Nous avons 4 groupes de travail particulièrement dynamiques qui se chargent spécifiquement: du patrimoine du XX^e siècle, des dossiers de mise à l'enquête publique (interventions), des visites et conférences et de la rédaction d'Alerte.

Plusieurs délégations ponctuelles se constituent à propos de gros dossiers, réunissant des compétences complémentaires diverses (historiens, juristes, architectes, ingénieurs, citoyens, etc.).

Le travail de délégation et relation avec l'organe national est également important (2 délégués au Comité central et 1 membre au Bureau de Patrimoine suisse).

Enfin, la SAP est représentée dans les 6 commissions de l'Etat de Genève. Nous avons 9 membres répartis dans les commissions suivantes:

- Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS).
- Commission d'architecture (CA).
- Commission d'urbanisme (CU).

- Commission de l'aménagement du territoire (CAT).
- Conseil de l'environnement (CE).
- Commission de la loi sur les démolitions et les transformations (LDTR).

3. Projets

Le projet du « Fil du Rhône » qui a reçu le prix Wakker 2000 a de la peine à se réaliser. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès des autorités de la Ville de Genève pour transmettre l'inquiétude de Patrimoine suisse, et la nôtre, sur la non concrétisation des différents projets du quai et pont des Bergues ainsi que de la plateforme du pont de la Machine. Nous poursuivons nos efforts pour encourager les autorités à terminer ce projet important pour Genève.

En décembre 2005 nous avons lancé un « Appel au nouveau gouvernement » avec le WWF Genève, Pro Natura et l'Association environnement et transport (ATE). Cet appel constitue aujourd'hui une plateforme commune entre les organisations du patrimoine et de l'environnement afin de contribuer à un développement de qualité pour la région franco-valdo-genevoise. Genève doit collaborer avec la région transfrontalière pour résoudre les gros problèmes de mobilité, de logement, de paysage et de sauvegarde pour les zones agricoles suisses et françaises.

La célébration du centième anniversaire de la Société d'art public constituera une part importante du programme 2007. Ce futur événement a déjà marqué l'activité annuelle écoulée. En effet, depuis 2006 trois groupes de travail se sont mis à la tâche.

Un premier groupe conduit un projet de publication d'un guide sur le XX^e siècle, à l'instar de celui que nous avons publié sur le XIX^e siècle. Cet ouvrage « Un siècle d'architecture à Genève » proposera une vingtaine de promenades avec plus de 400 édifices identifiés.

Un deuxième groupe élaborera quatre journées thématiques (une par saison) où se dérouleront visites, colloques, conférences publics et moments festifs. Les lieux choisis seront représentatifs du patrimoine genevois.

Un troisième groupe sera chargé de concevoir la journée anniversaire officielle de la section qui devrait se terminer par une soirée conviviale et musicale.

Nous espérons, à travers ces événements, renforcer d'avantage le lien avec nos membres et ouvrir nos portes auprès du public pour mieux faire connaître la cause du patrimoine et de l'architecture.

4. Interventions

Le groupe de travail des interventions a suivi un très grand nombre de dossiers mis à l'enquête publique. Pour plusieurs d'entre eux, nous avons formulé des observations. Nous évoquons ici les dossiers que nous jugeons les plus importants ou les plus délicats:

► **Rue de Coutance 10:** le plus bel immeuble de l'ensemble de Coutance aurait dû être l'occasion d'une restauration exemplaire. Malgré nos interventions, observations et opposition et malgré un suivi assidu de la Direction de Patrimoine et sites, ce bâtiment est aujourd'hui déposé en grande partie de sa substance d'origine. Néanmoins, nous sommes toujours très attentifs afin que les logements des étages principaux ne deviennent pas de mauvaises répliques de l'état d'origine.

► **Kiosque des Bastions,** projet de fermeture par des panneaux vitrés coulissants afin d'exploiter ce lieu toute l'année: notre comité est favorable, malgré les réticences de certains services de la Ville.



Genève, l'image de la ville dans sa « coexistence entre densités et modes de vie distincts au sein d'un même organisme global » (photo MBA)



Coteau de l'Arandé à Landecy, tracé et mode de faire ici dicté par les contraintes du site (photo Christine Dalnoky).

► **Rue de la Corratierie 4,** démolition de l'ancienne Caisse d'Epargne: nous nous sommes interrogés sur la valeur symbolique de l'image de ce bâtiment tant décrié et, malgré son intérêt, nous ne nous opposons pas à sa destruction. En ce qui concerne le nouveau projet, nous nous sommes assurés que le gabarit général de la rue de la Corratierie sera respecté. Et nous sommes attentifs à d'éventuelles superstructures.

► **Rue de l'Hôtel-de-Ville:** bien que cette rue soit l'objet d'une protection particulière (périmètre de la Vieille Ville), nous ne relâchons pas notre attention. Ainsi, les n° 1 et 6 ont reçu une APA (autorisation par procédure accélérée) pour des travaux importants; nous avons fait recours (voir ci-dessous). Nous avons fait une visite sur place pour le n° 2, au sujet de différents travaux d'aménagement. Le n° 4 a fait l'objet d'une requête pour la mise en place d'un élévateur. Enfin au n° 7, rue de la Taconnerie, nous suivons attentivement les travaux d'aménagement de bureaux aux différents étages.

QUELQUES CAS DE SURÉLEVATIONS: plusieurs exemples illustrent notre position qui est nuancée en fonction de différents paramètres:

► **Rue de la Tour 4:** ce bâtiment étant classé, la surélévation ne devrait pas être possible. Après étude de l'objet, notre comité n'a pas jugé opportun de faire recours, il demandera cependant que la mesure de classement soit levée.

► **Rue des Eaux-Vives 25:** ce bâtiment forme un ensemble avec le n°27. Notre société ne s'oppose pas à cette surélévation, mais demande que le traitement soit identique sur les deux bâtiments.

► **Route des Acacias 66 et 66bis:** ces deux immeubles du XIX^e siècle ont été la référence du gabarit de toutes les constructions le long de la route des Acacias. En raison de l'importance de la vision d'ensemble, de l'urbanisme général et aussi de la qualité architecturale et patrimoniale de ces bâtiments, notre comité s'oppose à la demande de surélévation.

► **Rue de la Scie 5-7:** cet ensemble de deux immeubles de la 2^e moitié du XIX^e siècle a gardé toute sa substance d'origine. Notre comité s'oppose à la demande de surélévation de deux étages en raison de la qualité patrimoniale des objets (cela impliquerait notamment la destruction de la toiture), de la loi sur les ensembles et aussi en raison de son emplacement à proximité du site protégé de la Rade.

AUTOUR DE LA VILLE: nous sommes tout aussi attentifs aux interventions qui surviennent dans les différents villages et communes de notre canton:

► **Landecy, route du Prieur 10 (Villa « Les Chênes »):** cette importante villa de la moitié du XIX^e siècle demeure très intéressante malgré les nombreuses interventions. Nous restons attentifs aux nouveaux aménagements et transformations.

► **Cologny, route de la Capite 13:** nous avons suivi de près la transformation de cette maison de campagne voisine du temple. Notre comité a jugé le premier projet trop agressif et peu respectueux de l'état d'origine. Après avoir signifié clairement nos inquiétudes, le projet a retrouvé, en partie, la modestie qui convient.

Deux projets importants dans la couronne urbaine nous préoccupent: la traversée en pont-tunnel du Val d'Arve pour le CEVA, dont l'impact paysager est négatif et la mise à l'enquête publique de l'extension du supermarché de Balexert sur le domaine public cantonal de la route de Meyrin. Nous avons fait savoir à nos autorités que nous n'étions pas favorables à ces projets dans leur version actuelle.

5. Recours

Entre 2005 et 2006 nous avons déposé 5 recours. Nous faisons un usage modéré et réfléchi de cette procédure. Les recours ont été déposés sur des dossiers qui présentaient manifestement de graves lacunes ou le non respect de la loi ou de la jurisprudence admise.

► **Cité-Vieuxseux (Franchises 28)**: après que le Conseil d'Etat (C.E.) ait refusé notre demande de classement (arrêt du 25 août 2004), la SAP a fait recours contre cette décision le 24 septembre 2004 au Tribunal administratif (T.A.). Son arrêt a été rendu le 1^{er} novembre 2005 en faveur de notre société et a demandé au C.E. de reconsidérer notre demande de classement. En janvier 2006 la société coopérative propriétaire a fait recours au Tribunal fédéral contre le classement.

► **Rue de Hôtel-de-Ville 1 (Archives d'Etat)**: installation d'antennes pour téléphonie ; recours déposé le 9 juin 2005. Décision le 6 janvier 2006: l'autorisation est annulée.

► **Rue de l'Hôtel-de-Ville 6**: rénovation des façades et de la toiture en APA (procédure inacceptable sur un objet en zone protégée) ; recours déposé le 9 novembre 2005. Le 22 décembre, le DCTI renonce à l'APA et annonce qu'une demande en autorisation sera déposée.

► **Plan localisé de quartier à Russin**: le C.E. a autorisé un Plan localisé de quartier en zone 4B protégée, à proximité du domaine de Chapeaurouge (propriété en cours de classement) et sans tenir compte des préavis de la CMNS. Recours déposé le 3 avril 2006. En cours.

► **Av. des Amazones 2 à 10 (La Grabelle)**: rénovation des façades, changement des fenêtres. Les travaux ont été réalisés sur les bâtiments 2, 4 et 6 illégalement. Une APA a été demandée au moment de faire les travaux sur les deux derniers bâtiments. Il s'agit d'un ensemble architectural majeur du patrimoine genevois. Recours déposé le 12 avril 2006. En cours.

► **Rte de Lausanne 282bis**: transformation d'un bâtiment en zone inconstructible des rives du lac. Le projet prévoit de doubler les surfaces bâties et les commissions ont donné des préavis négatifs. Recours déposé le 27 avril 2006. En cours.

6. Classement et demande de mise à l'inventaire

L'activité déployée autour de dossiers de classement est un important travail de notre association. Nous savons aussi que toute demande implique une attention soutenue de la part de l'Etat. Si les édifices présentés sont reconnus d'intérêt majeur, nous rencontrons encore des difficultés à faire admettre que leur environnement naturel doit faire partie intégrante du classement. A relever encore que la SAP attend impatiemment un premier train de mise à l'inventaire de bâtiments du XX^e siècle.

► **Mont-Blanc Centre**: classement demandé en janvier 2002, et obtenu le 7 mars 2006. Cette mesure ne s'applique par à la salle de cinéma Plaza (mise sur la liste rouge de Patrimoine suisse). Les propriétaires ont fait recours contre cette décision au Tribunal fédéral quand bien même le Tribunal Administratif avait confirmé le classement.

► **Propriété Mach-Perrot**, dite la « Maison rouge » à Pregny-Chambésy: la demande a été déposée le 19 avril 2005.

► **Notre-Dame-du-Lac**, Cologny: la demande a été déposée le 4 octobre 2005.

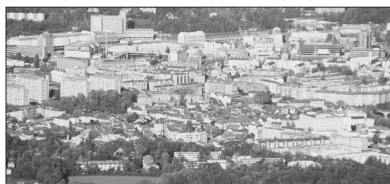
► **La Gara**, Jussy: le classement a été demandé en avril 2000 puis suspendu. L'arrêt de classement a été prononcé par le Conseil d'Etat le 12 avril 2006.

► **Rue du Colombier 5**: la demande de mise à l'inventaire a été demandée le 3 mars 2004. L'instruction du dossier est en cours.

5. Fonctionnement et relations publiques

Section genevoise

Notre section doit se renforcer d'avantage et nous espérons passer le cap des mille membres pour l'année du centenaire. A cette fin, nous sommes en train de préparer un nouveau dépliant avec bulletin d'adhésion.



Vue sur Carouge et le site « mutant » de Praille-Acacias (photo MBA).

Le fonctionnement interne de la SAP n'a pas subi de changement statutaire. Nous essayons de nous adapter aux nouvelles réalités en maintenant nos objectifs pour le patrimoine. Pour cela il était nécessaire d'adapter nos « outils » de travail et nous avons fait l'acquisition d'un nouvel ordinateur et d'autres compléments bureautiques. Nous sommes à l'étude de la mise en place d'un site local Internet (pour 2007) qui sera en lien avec le site national de www.patrimoine-suisse.ch.

Un travail de fond a été réalisé pour la comptabilité qui a été entièrement transférée sur informatique. Un nouveau programme, pour lequel la secrétaire a été formée, est désormais utilisé.

Le programme des visites, interrompu en 2004, a repris en 2005 avec succès. Nous proposons 3 visites au printemps et 3 visites en automne avec chaque fois une formule « Entre deux » (regards sur notre ville entre 2 arrêts de tram/bus), une visite à Genève d'une matinée et une excursion d'une journée.

Notre journal *Alerte* se maintient très bien avec un groupe de rédaction renforcé. Il demeure notre meilleur moyen de communication avec nos membres et auprès du public.

Organisation nationale

L'année 2005 a été marquée par le 100^e anniversaire de Patrimoine suisse. Les principales manifestations se sont déroulées à Dulliken (SO), dans l'ancienne fabrique de chaussure Hug, que Patrimoine suisse a transformé en lieu d'exposition, conférences et autres festivités le temps d'un week-end.

Le rapport d'activité de Patrimoine suisse (publié dans la revue Sauvegarde N° 2/2006 mai-juin) donne un aperçu très com-



Dispersion et mesure... un jardin à Chaumont 2004 (photo Anouck van Oordt)

plet de l'activité nationale. Outre la création d'un Centre du patrimoine et de l'architecture à Zurich dans la villa Patumbah, mise à disposition par la municipalité zurichoise, nous sommes heureux d'avoir un nouveau président en la personne de M. Philippe Biéler depuis juin 2005.

Des contacts plus fréquents ont été noués entre le national et la section genevoise par des journées de visites et de travail à Genève avec le président et le secrétaire général de Patrimoine suisse.

Patrimoine suisse poursuit la publication de brochures « Les plus beaux bains / hôtels / jardins de Suisse », et de plusieurs dépliants-guides « Découvrir le patrimoine » sur de nombreuses villes de Suisse. Ces publications concrétisent la volonté d'une politique de sensibilisation auprès de tous les publics.

8. Relations avec les institutions

La SAP a pris acte de la nouvelle répartition des départements décidée par le Conseil d'Etat. Elle regrette toutefois le fait que la Direction du patrimoine et des sites ne soit pas dans le département qui couvre l'aménagement du territoire. Cette dichotomie nous semble péjorer les relations incontournables entre l'urbanisme, le patrimoine et l'architecture.

Néanmoins plusieurs séances ont eu lieu avec les deux Conseillers d'Etat des Départements respectivement du territoire et des constructions. Les entretiens ont porté sur la politique de protection et la promotion du patrimoine ainsi que sur les aspects généraux de l'aménagement du territoire, du logement et de la mobilité.

Pour la Ville de Genève, outre les dossiers de la Rade ou du Fil du Rhône, il y a eu très peu de contact. Nous restons attentifs à l'évolution des dossiers du Musée d'ethnographie et de la nouvelle Comédie.

Le vote du Grand Conseil sur la nouvelle loi permettant une surévaluation généralisée des garabits en 2^e et 3^e zone urbaine a mobilisé une part importante de notre activité en 2006. Le succès du référendum (12'300 signatures) que nous avons lancé avec d'autres associations et forces citoyennes de notre canton, nous permet aujourd'hui d'espérer que le parlement se ralliera à une vision moins brutale de l'urbanisme du centre ville (voir également l'article en 1^{er} page d'*Alerte* n° 99).

A relever également l'initiative non formulée mais aboutie sur « 1% de déclassement de zone agricole pour 15'000 logements », celle-ci a été discutée avec la direction du Parti radical genevois, ce qui nous a permis, entre autres, de faire

connaître notre point de vue sur la protection de la zone agricole et de rappeler « l'appel au gouvernement genevois » (voir point 3 ci-dessus).

La fermeture de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG) s'inscrit dans le dessein de restructuration à l'échelle nationale des Hautes écoles universitaires. Ces décisions à la fois fédérales et cantonales s'inscrivent dans une stratégie de rationalisation des ressources budgétaires. Il ne restera pour la formation d'architecte que les Ecoles polytechniques de Zurich et Lausanne et l'Académie de Mendrisio,



Que restera-t-il des expériences de formation en architecture et patrimoine à Genève ? (photo Atelier de paysage de l'IAUG).

ce qui implique la disparition des filières de formation de sauvegarde du patrimoine architectural et du paysage. A Genève, le projet d'un institut de l'environnement et du développement durable (ISED) reste trop vague et flou.

A l'heure où Genève et sa région doivent faire face à de nouveaux défis d'urbanisme et de recomposition territoriale, nous estimons que cette mesure est absolument inappropriée pour le renouvellement des compétences nécessaires pour le patrimoine et pour l'environnement.

Notre association et Patrimoine suisse se sont joints au large mouvement de protestation qui s'est manifesté à l'égard de ce faible projet d'ISED proposé par le gouvernement et le rectorat de l'Université de Genève.

Le droit de recours est mis à mal par diverses tentatives, notamment par un référendum au niveau national qui cherche à diminuer ce droit ou à en modifier les règles législatives. Ceci nous inquiète sérieusement, car si l'on met toujours en cause les associations de protection de la nature, il s'agit d'un droit dont bien d'autres sociétés à but idéal et non lucratif disposent, comme Patrimoine suisse. Une coordination nationale est en place afin de résister à ces pressions et un regroupement de l'ensemble des forces favorables à la protection du patrimoine et de l'environnement suit l'évolution au Parlement avec une grande attention.



7. Considérations finales

Nous sommes à la fois dans des situations de résistance, de projet et de communication. Les activités de la section genevoise de Patrimoine suisse couvrent un champ relativement large parce que la notion de « patrimoine » ne se limite pas à une bibliothèque de livres bien conservés !

De fait le patrimoine est aux carrefours des différentes disciplines que sont l'architecture, l'ingénierie, l'urbanisme, la nature et le paysage.

« La ville contemporaine n'est pas l'anarchie, elle ne vit pas sur ce dynamisme destructeur qu'on lui prête volontiers, mais bien sur un ensemble de règles complexes qui cherchent à faire coexister des densités et des modes de vie distincts au sein d'un même organisme global » (François Loyer). Vu sous cet angle, le patrimoine existe de différentes manières, riche en propositions spatiales et constructives ou encore urbaines et territoriales.

C'est dans cette perspective que nous entendons conforter notre activité et la vie associative de notre section. Ces cent ans d'existence laissent une riche expérience et une contribution importante à la qualité de l'espace bâti. Le prochain anniversaire de la Société d'art public marquera une durabilité certaine... un nouveau cap, non sans perdre de vue ceux qu'elle a franchis. La section genevoise en profitera pour rejoindre la dénomination « Patrimoine suisse », tout comme l'ont fait la plupart des autres sections de Suisse. Il s'agit là d'une volonté d'identité forte, importante à la poursuite d'actions coordonnées, face aux nouveaux défis de conservation, de protection et de développement qui attendent la région lémanique toute entière.

Pour le bureau de la SAP
Marcellin Barthassat, président — Jean-François Empeyta,
vice-président — Claire Delaloye Morgado, secrétaire



La SAP accueillie à Ecogia par le maire de Versoix, Patrick Malek-Asghar (photo Max Oettli).

La Société d'Art public à Ecogia

Notre assemblée générale s'est tenue cette année à Ecogia, au-dessus de Versoix. Ce hameau, dont l'origine remonte à l'époque romaine fut réaménagé en grand domaine au XVIII^e siècle par la famille Mégard. Les deux bâtiments principaux sont séparés par une belle cour et la maison de maître s'ouvre sur un vaste jardin agrémenté d'un grand bassin circulaire. C'est ici que le maire de Versoix, M. Patrick Malek-Asghar, ancien président de notre société, nous a reçus. La commune, propriétaire du domaine depuis 1992, a entrepris un travail de mise en valeur du site, tout d'abord par la concession d'un droit de superficie au CICR, qui y a créé son centre de formation continue, ainsi qu'à l'université de Genève pour un centre de recherche destiné à l'agence spatiale européenne.

La volonté étant d'ouvrir le site plus largement au public, la commune a aussi réaffecté l'un des bâtiments et a entrepris la renaturation des vergers à hautes tiges, dans le cadre du programme de compensation agro-économique « Colver ». Le but est de créer un arboretum, représentant diverses espèces anciennes d'arbres fruitiers de notre région, contribuant ainsi à la biodiversité.

Autre curiosité des lieux et non des moindres, la chapelle privée, réalisée entre 1861 et 1862 à la commande de la baronne Emilie Girod-de-l'Ain née Mégard, abrite le caveau funéraire de sa famille. M. Claude Lehmann, architecte et voisin, nous a présenté avec passion cet exceptionnel ensemble néo-gothique qui a conservé tous ses aménagements d'origine.

Repères et perspectives

Suite à cette riche visite, notre assemblée générale s'est déroulée dans l'une des salles aménagées par le CICR. De très nombreux membres ont suivi cette assemblée où on a présenté le rapport d'activité, les comptes annuels, l'élection au comité. Ouverte par le Conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information, M. Mark Muller, et conclue par son homologue à la tête du Département du territoire, M. Robert Cramer. Le premier, désireux de mieux connaître le patrimoine dont il est en charge, s'intéresse activement à notre travail et a exposé ses objectifs quant à l'organisation de la Direction Patrimoine et sites. Le second a présenté la nouvelle publication de Colver, qui réunit les desseins des communes de Versoix et de Collex-Bossy. Puis, après avoir réprécisé les projets prioritaires en matière de construction de logements dans le cadre du plan directeur cantonal, afin de résoudre le problème du « mal-développement » à Genève, M. Cramer a encouragé notre société à poursuivre nos efforts pour la sauvegarde du patrimoine et surtout de nous occuper de constituer celui de demain.

Après un repas pris sur place, notre après-midi s'est déroulé au rythme du cours d'eau de la Versoix. Bénédicte Frommel, historien, nous a présenté plusieurs installations hydrauliques le long de cette rivière, dont l'importance est telle qu'elle a influencé non

seulement l'économie et mais aussi l'implantation et l'urbanisme du bourg et de la ville de Versoix.

Un plan de protection des rives et du vallon de la Versoix a été mis en place. Plusieurs projets de renaturation du cours d'eau ont été réalisés, notamment celui de la partie urbaine de la Versoix, qui nous a été présenté par Alexandre Wisard, chef du Service de la renaturation (DT). Cet ouvrage permet désormais aux riverains de mieux profiter de la rivière, avant que celle-ci ne se jette dans le lac à la hauteur de l'Institut Forel.

Claire Delaloye Morgado



Vanne à la prise d'eau du canal des Usiniers (photo CDM)

La Versoix, patrimoine hydraulique

Le Service des monuments et des sites a récemment publié un livre consacré au patrimoine hydraulique de la Versoix. Richement illustré, celui-ci présente les principaux ouvrages construits le long des 22 km du cours d'eau franco-genevois. Dès le Moyen Age, la rivière fait l'objet d'une exploitation à grande échelle de ses ressources. Le réseau de canaux et de moulins alors mis en place forme un « système énergétique » qui alimente en eau et en force motrice une région qui s'étend de Divonne au lac Léman. S'il n'est pas unique, le cas de la Versoix présente la caractéristique assez exceptionnelle d'avoir préservé l'essentiel de sa substance. C'est ainsi que le chapelet de moulins a été remplacé à la fin du XIX^e siècle par des microcentrales électriques, dont deux, à Richelien et à la Vieille-Bâtie, demeurent en fonction.

Bénédicte Frommel

« La Versoix, patrimoine hydraulique », par Bénédicte Frommel, 140 p., broché, 21 x 27 cm, photos et illustrations couleur et noir/blanc, ISBN, Direction du patrimoine et des sites et In folio, en vente dans les librairies et au Département des constructions et des technologies de l'information (5, rue David-Dufour - caisse au 2^e étage), CHF 35.-

Journées européennes du patrimoine les 9 et 10 septembre 2006

Les 13^{es} journées européennes du patrimoine en Suisse auront lieu les 9 et 10 septembre 2006. Afin de fêter l'achèvement des recensements des jardins de valeur dans toutes les régions de Suisse, de nombreuses institutions (FSAP, ICOMOS, NIKE, PP, Ps, ACMH) ont décidé d'appeler collectivement à une « Année du jardin 2006 ».

Les cantons romands déclineront le thème sous le titre « Les jardins, cultures et poésie ». Les visites illustreront la diversité des objets de ce patrimoine fragile, plus ou moins domestiqué, mais toujours exigeant. Evocation du jardin historique à la promenade publique, histoire des jardins botaniques et alpins, culture des jardins potagers dans les cités-jardins, découverte d'aménagements paysagers contemporains, reconnaissance d'œuvres de « renaturation » des cours d'eau et de replantation d'allées d'arbres...

Programme complet sur www.patrimoineromand.ch dès le 15 juillet 2006. La brochure du programme romand sera disponible dès le 15 août 2006 à l'Arcade d'information municipale, Pont de la Machine 1, Genève

Informations : Direction du Patrimoine et des sites tél. : +41 (0)22 327 71 14 / Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, tél. : +41 (0)22 418 82 50 / Coordination genevoise et romande, B. Chaillot Calame, tél. : +41 (0)22 343 81 80

Babina Chaillot Calame

Cycle d'étude autour de la campagne genevoise

A l'automne prochain, la formation continue de l'Université de Genève organise un cycle de conférences et de visites sur le thème de la campagne genevoise. Animé par Dominique Zumkeller, Danielle Buysens, Anita Frei, Marta Hans-Moevi et Christine Amsler, ce cycle de trois samedis d'affilée se déroulera dans trois sites différents. Il s'adresse à toute personne intéressée par l'histoire de notre terroir, ses pratiques agricoles, ses bâtiments ruraux, ses maisons de plaisance, ses jardins d'agrément, ses chemins pittoresques et ses paysages, sources d'inspiration des peintres du XIX^e siècle. Loin de se cantonner au passé, il abordera, grâce à la participation d'un agriculteur et d'un vigneron, le défi qui se pose aux cultivateurs aujourd'hui et se posera dans le futur. Un déjeuner campagnard réalisé avec les produits du terroir ravivera les participants qui le souhaitent.

Renseignements et inscriptions au cycle « Les sens de la campagne genevoise », les samedis 23 et 30 septembre et 7 octobre 2006 :

Yolande de Murali, Service formation continue - Université de Genève, 1211 Genève 4 / tél. : 022 379 78 33 - fax : 022 379 78 30 - info@formcont.unige.ch Christine Amsler

Un Songe de Genève, projet de ville - projet de vie

La nouvelle exposition des Archives d'Etat présente d'audacieux projets genevois d'urbanisme, d'architecture et de sculpture, depuis les plans des fortifications du XVIII^e siècle jusqu'à la liaison CEVA.

En se référant au poème « Un Songe de Vaux » de Jean de La Fontaine, cette exposition dresse le portrait rêvé d'une Genève de faste et de mesure. Aucun des projets présentés n'a été réalisé : le plan de fortification de Micheli du Crest, le débarcadère de Rive ou le mausolée de Vincenzo Vela violemment rejetés ; le théâtre des Bastions et le morcellement de Contamines modifiés ; le zoo des Bastions et l'agrandissement du Jardin anglais abandonnés ; tandis que d'autres projets, comme la liaison CEVA, ressurgissent après de nombreuses années...

Visiter cette exposition, c'est voir Genève d'une façon différente, regretter l'échec d'un projet et se réjouir de la réalisation d'un autre, voir ce que nous avons manqué et ce à quoi nous avons échappé.

« Un Songe de Genève, projet de ville - projet de vie » une exposition des Archives d'Etat, à visiter au 1^{er} rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au vendredi de 8 à 17 h, ou dans sa version internet sur :

www.geneve.ch/archives Véronique Probst

« Art nouveau et villes suisses & Heimatstil, simple et beau »

En juin 2005 est paru l'ouvrage d'Elisabeth Crettaz-Stürzel sur l'architecture du Heimatstil en Suisse « Heimatstil. Reformarchitektur in der Schweiz 1896-1914 ». Cette publication a fait l'objet d'une exposition itinérante dont la première eut lieu à l'occasion du centenaire de Patrimoine suisse à Düliken et que nous accueillons du 5 au 23 septembre 2006 à Genève. Le Heimatstil est l'expression architecturale des nouveaux idéaux de beauté, de naturel et de santé, amenés par une nouvelle bourgeoisie, au tournant du siècle. Genève connaît plusieurs exemples de cette architecture, nombreux sont ceux qui habitent, ou ont habité, des bâtiments du Heimatstil, ou y ont effectué leur scolarité.

Conjointement sera présentée l'exposition « L'art nouveau dans les villes suisses » initiée par la ville de la Chaux-de-Fonds et proposée par la Ville de Genève.

Bibliothèque de la Cité du 5 au 23 septembre 2006.



Vernissage le mardi 5 septembre 2006 à 18h avec une présentation de Mme Crettaz-Stürzel, commissaire de l'exposition.

Claire Delaloye Morgado

Editeur

Société d'art public (sap.geneve@bluewin.ch), section genevoise du Patrimoine suisse www.patrimoinesusse.ch

Président

Marcellin Barthassat, 10, ruelle du midi, 1207 Genève

Groupe de rédaction

Claire Delaloye Morgado Cecilia Maurice de Silva
Marcellin Barthassat Jacqueline Richez

Avec la collaboration de

Isabelle Claden Babina Chaillot Calame
Catherine Courtiau Bénédicte Frommel
Jean-François Empeyta Max Oettli
Véronique Probst

Secrétariat

Claire Delaloye Morgado, permanence du lundi au jeudi matin. Tél. : 022 786 70 50
e-mail : sap.geneve@bluewin.ch

Mise en pages

Compotronic SA, Areuse-NE/info@compotronic.ch

Impression

Imprimerie Médecine & Hygiène, sous la direction de J.G. Ceconi

© 2006 Toute reproduction, de tout ou partie, de la présente publication est interdite sauf accord exprès de l'éditeur.

LE PATRIMOINE

A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Adhérer à la Société d'art public, section genevoise de Patrimoine Suisse

Nom :
Prénom(s) :
Année de naissance :
Profession :
N^o, rue :
Code postal, lieu :
Date :
Signature :

1. Membre effectif, affilié à Patrimoine Suisse et recevant les revues *Alerte* et *Sauvegarde* minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-
2. Membre étudiant : minimum Fr. 40.-

SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC

10, ruelle du Midi
Case postale 3660
1211 Genève 3
Tél. (matin) : 022 786 70 50
E-mail : sap.geneve@bluewin.ch